

DEPARTEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE

HAUTE-GARONNE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MANE

Séance du 21 mai 2024  
Délibération n°4-3

L'an deux mille vingt-quatre le vingt et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Alain FURCY, 1<sup>er</sup> Adjoint.

- Présents : Mrs FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, DEVAUTOUR Florian, FERRANDI François, FINI Sandro et WEIHSS Pascal
- Mmes GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine, BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Excusés : MASQUÈRE Michel, BOTTAREL Sébastien et CARLINI Claude

Mr DEVAUTOUR Florian a été nommé secrétaire.

**Objet : RECRUTEMENT PERSONNELS CONTRACTUELS POUR  
ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-I.2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, notamment pour l'activité du complexe touristique.

Il est proposé de recruter pour et seulement en fonction des besoins :

**◆ le Village de Vacances :**

- 2 postes d'Adjoint Administratif Territorial contractuel à partir du 21 juin 2024 au 30 septembre 2024, 25 H/semaine maximum et selon les besoins du service ;  
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade d'Adjoint Administratif et selon l'échelon de recrutement.
- 2 postes d'Adjoint Technique Territorial contractuel, à partir du 21 juin 2024 au 30 septembre 2024, 25 H/semaine maximum et selon les besoins du service ;  
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade d'Adjoint Technique et selon l'échelon de recrutement.
- 1 poste d'animateur territorial contractuel, à partir du 01 juillet 2024 au 30 septembre 2024, 35 H/semaine maximum et selon les besoins du service ;  
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade d'Animateur Territorial et selon l'échelon de recrutement.
- 1 poste d'éducateur territorial APS contractuel, à partir du 01 juillet 2024 au 30 septembre 2024, 35 H/semaine maximum et selon les besoins du service ;  
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade d'Educateur Territorial APS et selon l'échelon de recrutement.

♦ la Commune :

- 1 poste d'adjoint technique territorial, à partir du 01 juillet 2024 au 30 septembre 2024, 35H/semaine maximum et selon les besoins du service.  
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade d'Adjoint Technique et selon l'échelon de recrutement.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Recruter du personnel comme prévu ci-dessus
- Autoriser Monsieur le Maire à recruter du personnel pour occuper ces emplois et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le 1<sup>er</sup> Adjoint

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
VOTES : Contre 0 Pour 11

Date de convocation : 15 mai 2024  
Date d'affichage :  
Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

